



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

Séance du 20 mars 2026
Délibération n° 2026-12

Le vingt mars deux mil vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur TRAIN Francis, Maire

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 9 Contre : 6 Abstention : 0 Quorum : 8	Présents : TRAIN Francis, NICE Camille, SOUSSIN Jean-Michel, ALBERT Sarah, JAUNAS Florent, MACOUIN Aurélia, PELLERIN Jean-Luc, DEMUS Pascale, CHAPOT Dominique, BEAUFOUR Catherine, FAUCHER Lilian, GIMONNEAU Linda, DROUET Ludovic, OURIQUES DE OLIVEIRA Magnolia, NICOLAS Emmanuel Absents :
---	--

Secrétaire de séance : NICE Camille	Séance ouverte à : 20h00
Auteur de l'acte : TRAIN Francis	Télétransmission en Préfecture le : 25 MARS 2026
Convocation envoyée le : 16 mars 2026	AR Préfecture : 017-211701743-20260320-2026_12-DE
Affichage de la convocation le : 16 mars 2026	Date de publication sur le site internet : 30 mars 2026

Objet : Tableau du conseil municipal et liste des conseillers communautaires

Vu l'article L2121-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le corps municipal de chaque commune se compose du conseil municipal, du Maire et d'un ou plusieurs Adjointes. Les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes : après le Maire, prennent rang les Adjointes puis les conseillers municipaux. »

Sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L2122-7-2 et du second alinéa de l'article L2113-8-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Les Adjointes prennent rang selon l'ordre de nomination et, entre adjointes élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjointes, par l'ordre de présentation sur la liste.

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge. »

Vu l'article L273-11 du Code électoral qui dispose :

« Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

communautés urbaines et des métropoles sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. »

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2025 fixant le nombre de délégués communautaires et la répartition des sièges de la Communauté de Communes Aunis Sud qui s'appliqueront pour le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026,

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction	Qualité (M. ou Mme)	Nom Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffre)	Conseiller communautaire
1	Maire	M.	TRAIN Francis	06-03-1967	20-03-2026	260	Oui
2	Premier Adjoint	Mme	NICE Camille	01-12-1994	20-03-2026	260	Oui
3	Deuxième Adjoint	M.	SOUSSIN Jean-Michel	10-01-1948	20-03-2026	260	
4	Troisième Adjoint	Mme	ALBERT Sarah	23-05-1988	20-03-2026	260	
5	Conseiller Municipal	M.	PELLERIN Jean-Luc	03-05-1965	15-03-2026	260	
6	Conseiller Municipal	M.	CHAPOT Dominique	08-12-1971	15-03-2026	260	
7	Conseiller Municipal	M.	JAUNAS Florent	13-04-1973	15-03-2026	260	
8	Conseillère Municipale	Mme	BEAUFOUR Catherine	15-03-1975	15-03-2026	144	
9	Conseiller Municipal	M.	DROUET Ludovic	03-08-1977	15-03-2026	260	
10	Conseillère Municipale	Mme	MACOUIN Aurélie	18-09-1984	15-03-2026	260	
11	Conseillère Municipale	Mme	DEMUS Pascale	14-12-1987	15-03-2026	260	
12	Conseillère Municipale	Mme	GIMONNEAU Linda	10-11-1988	15-03-2026	260	
13	Conseiller Municipal	M.	FAUCHER Lilian	09-01-1998	15-03-2026	260	
14	Conseillère Municipale	Mme	OURIQUES DE OLIVEIRA Magnolia	18-10-1964	15-03-2026	144	
15	Conseiller Municipal	M.	NICOLAS Emmanuel	10-09-1970	15-03-2026	144	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

- D'ETABLIR le tableau du Conseil Municipal tel que présenté ci-dessus
- DESIGNER Monsieur TRAIN Francis et Madame NICE Camille, en qualité de conseillers communautaires

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme :

**Le Maire,
Francis TRAIN**

**La secrétaire de séance,
Camille NICE**

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.